



ÉDITORIAL

Chers amis modélistes,

Comme vous avez pu le constater, notre bulletin de liaison a changé de nom, au lieu de « Lettre de Sam », elle devient dorénavant : « **Ufo' Modélisme** », dénomination plus parlante pour notre activité, précédée par un rappel à notre appartenance au sein de l'Ufolep. Avec l'appellation SAM (Sports Aériens et Modélisme), souvent on nous reprochait de proposer une activité made in USA, car trop peu de gens connaissait la signification de cet acronyme.

Après une période de remise en route à l'activité faible, c'est la sortie de la léthargie post-Covid et cela sur toutes les disciplines : aériennes, navales, roulantes en dynamiques et/ou statiques (expositions).

Il faut savoir que l'environnement et la sécurité sont au cœur de nos activités, mais c'est tout particulièrement vrai pour ce qui vole avec les réglementations françaises et européennes ne cessant de changer. Changements que tout dirigeant de section doit connaître au même titre que tous les responsables de meetings, de l'organisateur au directeur des vols en passant par le chef de piste et le directeur de vols adjoint.

Pour être à jour réglementairement, pensez et faites penser à vos membres, qu'il faut être en possession des : « **ails bleues** » (validité 5 ans) afin de pouvoir voler en manifestation publique. Pensez également à passer ou faire passer à vos adhérents qui volent, la qualification : « **Alpha Tango** » (validité 5 ans) et, enfin, appliquez l'identification DGAC sur vos modèles de plus de 800 grammes.

Cette saison 2024, nous étions heureux de pouvoir vous annoncer le renouveau du « national naval » qui devait se dérouler à St Pardoux (87) du 10 au 13 mai. Mais pour des raisons techniques indépendantes de la volonté de la CNS, nous devons « jeter l'éponge ». Nous sommes toujours en attente de la signature de la convention qui permettra de maintenir le national « vol de pente » en planeur et/ou moto-planeur sur le très beau site de La Banne d'Ordanche (63) du 14 au 16 juin, ou nous vous attendons nombreux.

A notre grand regret, nous constatons que des associations préparent leurs manifestations avec tous les « feux verts » (propriétaires de terrains, municipalités, préfectures, ...) mais tout reste bloqué en raison d'une impossibilité à établir le contact avec certaines DSAC qui ne répondent pas aux demandes de certification de ces manifestations. Les présidents de clubs doivent être conscients que nous faisons appui de notre côté pour tenter de débloquer ces situations pénibles.

En cette période de sortie d'hiver et d'approche du beau temps, la C.N.S. vous souhaite bonnes constructions, bons vols et bonnes initiations auprès des jeunes et moins jeunes.

Bien amicalement

Didier JACQUELIN CNS Sports Aériens & Modélisme C.L.A.P.

UFO MODELISME (bulletin trimestriel) : UFOLEP 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07 – tél : 01 43 58 97 71

Responsable de la rédaction et de la diffusion : Jean-Paul ROCHÉ **Réalisation et mise en page :** Georges ROCHE

Ont participé à ce numéro : Didier JACQUELIN, Jean-Paul ROCHÉ, Georges ROCHE, Patrick SAUNIER, Pascal DIRHEIMER, Jean-Pierre BOSCH.

UFO'MODELISME est votre bulletin d'information. Nous attendons donc vos contributions, de quelque sorte qu'elles soient : articles de fond, infos d'activités en clubs ou en région, fiches techniques, calendriers, manifestations, petites annonces, plans et constructions, etc...

Envoyez-les à roche.georges@free.fr tél : 06 08 17 72 61

Le site du SAM-CLAP : <http://samclap-ufolep.fr> Le forum : <http://forum.samclap-ufolep.fr> Le site de l'UFOLEP : www.ufolep.org

Les plans SAM-CLAP sont sur : <http://clap54.free.fr>

Le site des astuces de J.P. THEBAULT : <http://lesscientastiques.over-blog.com/>

Le dossier L'Air et le Vent est édité par Alain GLESS : <http://clap54.free.fr/airvent/airven.htm>





**ASSURER LA SÉCURITÉ
DES PERSONNES ET DES AUTRES
AÉRONEFS EST DE VOTRE
RESPONSABILITÉ**

Mesures transitoires pour les drones sans mention de classe déjà sur le marché

A titre transitoire pendant une période allant jusqu'au 1er janvier 2024, les drones non conformes au règlement 2019/945 sont autorisés à être exploités dans les conditions suivantes :

- Pour les drones de moins de 500 g, loin des rassemblements de personnes. Le survol inopiné de personnes non impliquées est toléré mais doit être réduit au maximum.
- Pour les drones de moins de 2 kg, à 50 m des personnes et après avoir suivi une formation et réussi un examen tel qu'exigé pour exploiter en sous-catégorie A2.
- Pour les drones de moins de 25 kg, loin des personnes et à 150 m au moins de zones résidentielles, commerciales, récréatives ou industrielles. Le télépilote doit avoir suivi la formation exigée par la sous-catégorie A1.

Formations et qualifications des télépilotes

L'âge minimal pour exploiter un drone en catégorie ouverte est de 14 ans en France. Il peut être supérieur dans d'autres Etats Membres, renseignez-vous avant de commencer une exploitation dans un autre pays.

Exploitation en sous-catégories A1/A3 et A2 :

Une formation doit être suivie et le candidat télépilote doit passer un examen de 40 questions. Un taux de bonnes réponses de 75% est attendu pour obtenir une attestation de réussite. Cette attestation est reconnue par tous les Etats Membres de l'Union Européenne. A ce titre, il est possible de suivre cette formation et passer l'examen développés et proposés par n'importe quel Etat Membre de l'Union. Ces démarches sont gratuites et peuvent se faire en ligne. La formation et l'examen sont actuellement en cours de finalisation par la DGAC.

Pour la sous-catégorie A2 :

Une formation pratique doit être suivie à l'issue de la formation théorique A1/A3. Cette formation peut être une auto-formation réalisée dans les conditions d'exploitation de la sous-catégorie A3 (c'est-à-dire loin des personnes et au moins à 150 m de zones résidentielles, récréatives, industrielles ou commerciales). Un examen complémentaire doit être passé. Il comporte trente questions et un taux de bonnes réponses de 75% est également requis pour obtenir une attestation de réussite. Ce questionnaire porte sur les matières suivantes :

- Météorologie.
- Performances de vol des UAS.
- Mesures d'atténuation technique et opérationnelle des risques au sol.

L'attestation est reconnue par tous les Etats Membres de l'Union Européenne. A ce titre, il est possible de suivre cette formation et passer l'examen développés et proposés par n'importe quel Etat Membre de l'Union.

Les aéronefs sans personne à bord (drones et modèles réduits) d'une masse supérieure à 800 grammes doivent émettre un signalélectronique. L'obligation de signalélectronique ne porte que sur les aéronefs volant de nuit : les échéances d'application sont identiques à celles du signalélectronique.

Sont exemptés de ces obligations les aéronefs sans personne à bord utilisés dans un cadre de loisir, par un télépilote membre d'une association affiliée à la FFAM ou à l'UFOLEP, sur certains sites d'aéromodélisme qui ouvrent droit à exemption. La liste de ces sites d'aéromodélisme est fixée par le décret n° 2020-575 du 14 mai 2020. Sont également exemptés les aéronefs captifs ou tractés à partir de la surface du sol ou de l'eau.

Les filles au cœur de l'activité modélisme en milieu scolaire



Plusieurs clubs organisent des animations modélisme dans des écoles primaires. C'est notamment le cas à l'école « ALAE » de Castelmaurou dans la Haute-Garonne.

Tous les lundis lors du temps péri-scolaire de 16h30 à 18h, se tient une séance de réalisation de modèles réduits : lancé main de petits avions, de petits planeurs, de boomerangs carton, de petites montgolfières papier, de petits parachutes... sous la houlette d'animateurs bénévoles du club de modélisme UFOLEP local.

La plupart des modèles sont dessinés sur des plaques de Dépron que et les enfants de CE2, CM1 et CM2 les découpent, les décorent, les assemblent à blanc avant d'aller voir les animateurs qui les collent au pistolet chaud:

À chacune des 8 séances successives, 12 enfants participent. La première séance est l'occasion de leur expliquer avec un diaporama pourquoi un aéronef vole, ensuite ils réalisent des avions papier.

Toutes ces animations s'inspirent du document « L'Air et le Vent » réalisé par Alain Gless : <http://clap54.free.fr/airvent/airven.htm>

Depuis l'an dernier, un constat très positif montre qu'actuellement en milieu scolaire, il y a plus de filles qui sont passionnées par ces animations., lors de la dernière séance de l'école de Castelmaurou, 8

filles et 4 garçons ont participé. Ces demoiselles sont très branchées par la décoration des modèles et leur technique de vol...

La conclusion est qu'elle vont ensuite s'inscrire dans des clubs de modélisme aérien ou naval où nous allons avoir plus de participantes que le bilan des années passées...

Félicitations à toutes ces jeunes filles !



Voici le programme des 8 séances :

- . Séances 1 : Projection du diaporama « Pourquoi ils volent » puis réalisation d'un avion papier et d'un planeur Dépron®.
- . Séance 2 : Avions lancé main (et à élastique catapulte) : le Fury, le petit Mirage 2000 et ensuite le Rafale.
- . Séance 3 : Walkalong Glider : le Mosquito, puis réalisation d'un avion de chasse 1945 le Mustang.
- . Séance 4 : Fusée sarbacane (démonstration au gonfleur et réalisation d'une fusée sarbacane). Réalisation d'un petit parachute.
- . Séance 5 : Les oiseaux volent aussi : réalisation du Faucon Dépron® et du cerf-volant Citron Bleu avec essais dans la cour.
- . Séance 6 : Boomerang « Pichenette » puis boomerang carton (calendriers à prévoir) et frisbee carton. Animation boomerang plastique dans la cour.
- . Séance 7 : Réalisation de l'avion DALOTEL DM-165 VIKING suivie d'une séance au gymnase pour démonstration indoor,
- . Séance 8 : Simulateur de vol sur ordinateur en alternance avec initiation au vol de Drones-cage, démonstration de la montgolfière RC (dans la cour) et réalisation de mini-montgolfières (sacs transparents de légumes) que l'on fait voler avec un sèche-cheveux.

Georges ROCHE

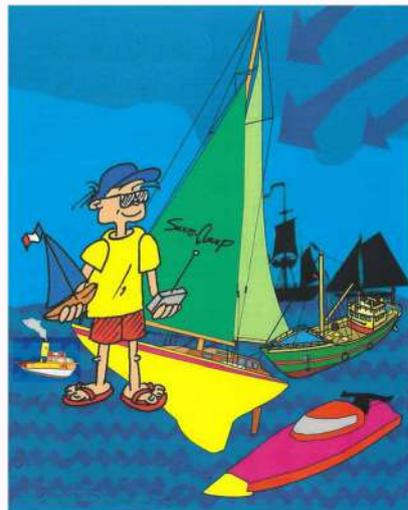
Le modélisme naval est-il compatible avec l'environnement ?

Beaucoup d'activités sportives en raison de leurs impacts, sont plus ou moins menacées. Inutile de dresser ici la liste de des disciplines à qui, à tort ou à raison, de nombreux reproches sont faits. Ces reproches, fondés ou non, sont parfois traduits par des décisions locales ou par des textes et réglementations nationales.

De manière responsable, contrairement à ce que nous pouvons croire ou penser, le modélisme naval a engagé une très grande évolution pour le respect de la nature et s'y conforme. Néanmoins, certaines récentes situations ont pu relancer des débats.

En plus des bateaux dits « normaux », des élus de l'Île-de-France et de certains autres départements s'appuient sur des considérations discutables pour interdire que des bateaux modèles réduits naviguent sur les plans d'eau de leur région.

Cette première exigence est apparue il y a 5 ans à l'étang de Cergy (95). A l'époque, nous les modélistes avons compris que nous allions devoir nous adapter à faire évoluer, sur beaucoup de lacs et d'étangs, des bateaux autres que des bateaux à moteurs thermiques, reconnus à tort ou à raison comme bruyants, ce qui pouvait se comprendre au regard des habitants autour de ces plans d'eau. Lors d'un rassemblement au Lac du Parc de Sceaux, on nous a interdit d'y faire évoluer des Racers à moteur électrique, ce que nous avons accepté vu la vitesse et les remous d'eau que procurent ces modèles.



Il y a deux ans, devait être organisé, sur le lac du Parc des Chanteraines à Gennevilliers (92), une régates de voiliers radiocommandés (RC) et une rencontre de bateaux type « maquettes » à motorisation électrique. Le Centre de Loisirs de la Police Nationale s'était engagé à nous aider pour cette manifestation puisque nous devions initier les jeunes (non modélistes) à cette pratique du modélisme. Malheureusement, 15 jours avant la rencontre, des élus du département des Hauts-de-Seine s'y sont opposés en invoquant les conséquences de l'évolution des modèles réduits et leur impact sur la biodiversité. Avec le responsable du Centre de Loisirs, nous avons répondu que nous serions sur la berge sud de ce grand lac où il y a des activités humaines fréquentes et pour certaines extrêmement bruyantes. Pour information, une expérience a été faite avec un petit bassin artificiel comportant des truites, poissons réputés craintifs, et 6 bateaux électriques. Au bout d'un peu plus de 5 mn, ces truites nageaient de manière tout à fait normale sans être inquiétées par les bateaux malgré la petite taille du bassin. Mais tous nos arguments n'ont pas suffi à convaincre les opposants à nos activités qui n'émettent pourtant que quelques décibels et nous avons dû annuler ...

Malheureusement, l'épisode s'est reproduit avec la même opposition d'élus opposés à une régates de voile RC que nous souhaitions organiser à l'Étang des Ursines de Chaville (92). Comme la municipalité avait donné son accord puisque plusieurs fois des modélistes s'y retrouvaient avec leurs petits voiliers, un panneau a été placé par la Région en bordure du plan d'eau avec noté dessus « toute rencontre de modélisme naval est interdite sur l'étang ». Comme depuis des jeunes sont venus y faire évoluer leurs petits voiliers RC (modèles de la catégorie 50cm), il a été rajouté « y compris la voile (R.C.) ». Lorsque l'adjoint au Maire en charge des activités associatives a posé la question de cette interdiction, il lui a été répondu que les plombs des quilles polluaient l'eau... Il faut cependant savoir que les quilles des voiliers en plomb, sont recouvertes de résine et/ou de peinture facilitant la glisse dans l'eau, alors que le plomb, seul, gêne cette glisse. Il n'y a donc aucun contact entre le plomb des quilles et l'eau. De plus, comme le plomb devient une denrée rare, les quilles sont souvent en béton, évitant ainsi ce métal qu'il nous est reproché d'utiliser. Bien entendu, ces annulations ont aussi des retombées négatives pour le commerce local qui profite de l'affluence générée par ces activités ouvertes au plus grand nombre.

Le dialogue doit s'installer pour dépasser les incompréhensions et donc les interdictions. Comme d'autres sportifs, les modélistes doivent démontrer les efforts réalisés, leur esprit de responsabilité, les évolutions bénéfiques de pratiques, les solutions alternatives trouvées, notamment pour les matériaux. Les expériences scientifiquement menées doivent démontrer le faible impact de ces pratiques et doivent être mieux connues. De leur côté, les élus doivent se mettre en situation de dialogue avec les modélistes pour mieux comprendre leurs activités, comprendre leurs contraintes, mesurer leurs progrès et les soutenir. La radicalisation des positions des deux parties ne peut être compatible avec le développement de notre passion.

Nouveau au CMC de Castelmaurou : les hydravions

Cela fait quatre ans qu'une nouvelle activité est apparue au sein du Castelmaurou Model Club. Soutenu par la mairie, le club a obtenu l'accès au lac du Laragou, situé à quelques kilomètres du terrain du CMC. Pour garantir la bonne entente avec les autres utilisateurs et ne pas déranger la faune locale seuls les modèles à propulsion électrique sont autorisés. Les modèles peuvent être équipés de flotteurs (Beaver, Piper, etc) ou de type monocoque (Catalina, IconA5, etc). Tout est possible du modèle de début fait maison à la maquette de racer issue d'un kit



Les modèles doivent bien sûr être déclarés sur AlphaTango. Le lac n'étant pas un terrain répertorié comme site modéliste, les avions doivent être équipés d'une balise d'identification Beacon Dronavia (arrêté du 27/2019).



Si le pilotage en vol est semblable à celui d'un modèle terrestre, la « navigation » autrement dit les taxiage, décollage et amerrissage nécessitent un apprentissage.

Sur l'eau, un avion immobile se place toujours nez au vent par effet de girouette. Le seul moyen de contrer cette tendance est le gouvernail marin, mais il faut un minimum de vitesse pour qu'il soit efficace.

Si le vent est fort cela peut devenir délicat, il faut donc amerrir « sous le vent » pour approcher directement du lieu d'accostage.



Au décollage il faut combattre l'effet de succion qui tend à maintenir l'avion plaqué à la surface, ce qui passe par une phase de transition où les flotteurs déjaugent qui permet la prise de vitesse nécessaire au décollage.

L'amerrissage se réalise à des vitesses plus élevées que sur terre. Il faut venir tangenter la surface de l'eau, puis ralentir pour voir les flotteurs s'enfoncer et reprendre leur position de taxiage.

Ceux qui pratiquent un sport nautique le savent, l'eau devient « dure » avec la vitesse, et toute erreur se traduit souvent par de la casse. Un atterrissage raté sur piste donnera une glissade et des traces de frottements sur les parties en contact avec le sol, tandis que sur l'eau, une aile qui touche ou un flotteur qui pique du nez provoque blocage immédiat, et souvent une rupture de l'élément.

De ce fait une logistique de récupération est indispensable, bateau gonflable, annexe à rames par exemple.



Mais alors pourquoi satisfaire à tant de contraintes ? le contemplatif dira qu'un avion sur l'eau c'est très joli, le pragmatique appréciera que la piste soit toujours dans le sens du vent ! Le responsable verra dans ces évolutions au bord d'un lac fréquenté par les promeneurs et les sportifs un bon moyen de faire connaître l'activité modéliste.

En ce début d'année 2024 une dizaine de membres se retrouvent régulièrement pour des séances pleines de charme et propices à la détente.

Cela représente environ 10 % de l'effectif du club, cela peut paraître peu, mais l'activité est récente, et il faut s'équiper d'un modèle adapté, ce qui représente un budget si on investit dans un « prêt à voler » ou prend du temps si on construit, chose on en peut plus normale dans un passe-temps.



Jean-Pierre Bosch

CMC 31 <https://www.cmc-31.club/>

Les camions « BRUDER » se prêtent à la transformation en R.C.

A l'Ufolep, le leitmotiv est de proposer du modélisme aux coûts maîtrisés, tant dans le navigant, roulant, ou volant.

Notre ami nancéien, Pascal Dirheimer, un touche à tout dans le modélisme, après s'être fait plaisir avec le volant, le navigant a voulu voir de près le roulant, via le BTP et le 4x4 (pick-up et crawler). Attiré également par le camion, qui grève facilement le budget, il s'est donc retourné vers la transformation des camions de la marque « Bruder » qui se prête très bien à la transformation R.C.,. Ces véhicules sont de bonne taille, solides et abordables au prix du neuf, le mieux étant d'en trouver sur un vide-greniers, mais sont incompatibles avec d'autres marques connues.

Pascal nous donne ses conseils pour faire d'une remorque surbaissée, une remorque plateau pour le transport du bois, par exemple, ou tout autre transport de marchandises selon vos envies. Voilà sa méthode :

« Prendre le tracteur routier avec sa remorque. Enlever la sellette et son support.

Couper le châssis, avant les 2 essieux jumelés. Percer 4 trous de \varnothing 6 mm dans le châssis près de chaque roue . Couper les supports des axes de roues sous la remorque et égaliser pour avoir une surface plate dans les zones des ex-3 essieux.

Fixer en perçant les 4 trous, les 2 essieux sous la remorque le plus possible vers l'arrière (foret de \varnothing 6 mm) avec 4 boulons de \varnothing 6 x 40 mm.

Reste à couper la partie avant juste au bout du plateau et aussi, après la partie arrondie qui accède sur une partie plate où se trouve 2 bordures grises, qu'il faudra enlever. Pour raccorder les 2 parties, prendre un profil alu en « L » de 2 x 1 cm sur 15 cm de longueur et les coller sur la partie du châssis de la partie avant et arrière de la remorque (2 longerons).

Pour la grille (si remorque grumière), prendre 18 cm sur 18 cm dans du grillage de 5 X 5 mm. Le fixer à l'intérieur de la remorque dans les rebords et non sur la remorque avec des 4 boulons et vis de \varnothing 6 mm.

Pour les barres, prendre du tube alu de \varnothing 6 mm. A 8 cm, plier à 90°, laisser 18 cm + 5 cm sous la remorque. Placer la remorque sur le côté, positionner la ridelle orientée à 90° par rapport au plateau de la remorque. Remarque pour rentrer les clavettes, perçage avec un foret de 2,5 mm en respectant les dimensions suivantes depuis l'arrière de la remorque : 3, 19, 13, 5, 12,5 cm

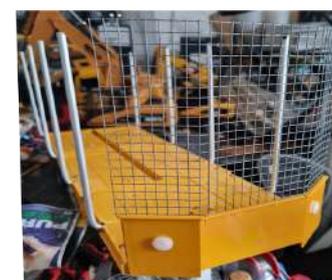
Pour les barrières anti-encastrement, 2 tubes de 6 mm et du profile plat de 5 mm de large et d'une longueur de 16 cm et 12 vis à tête fraisée de diamètre 4 mm, dont 4 de 2 cm (espace entre chaque ridelle).

Pour la béquille, du tube PVC de 16 mm de diamètre et de 6 cm de longueur. Les béquilles sont coupées au milieu de leur longueur, pour maintenir la remorque horizontale et attacher le tracteur .

Voilà et bonne modification ».

Pascal DIRHEIMER

Si vous avez les « feux » qui s'éteignent, prenez contact avec Pascal au : 06 63 18 98 32 ou sur dirheimerp@gmail.com



Salon du Modélisme 2024 : Les Arcs-sur-Argens au top !!!

C'était les noces de cristal pour le salon du modélisme arcois.

Le Centre d'Animation Socio-Culturel (C.A.S.C.) d'Arc sur Argens (83) fête cette année ses 50 ans d'existence. Parmi les animations de cet anniversaire, il y avait le salon du modélisme qui, lui, fêtait ses 15 ans d'existence sous les couleurs de l'UFOLEP géré par Patrick Saunier, le président, entouré par toute une équipe opérationnelle du début à la fin.

Si la météo était particulièrement mauvaise le vendredi pour installer et le samedi pour la première journée d'exposition, le dimanche, le soleil montrait qu'il existait par moment. Mais peu importe, l'ambiance au sein du gymnase où se tenait le salon était excellente. Ambiance tant chez les organisateurs, que chez les exposants ce qui donnait une bonne « tapenade » du coin pour accueillir les visiteurs au demeurant fort curieux.

Dans ce moment de convivialité et de partage, chacun apprenait de l'autre dans les échanges entre les 53 stands d'exposants et les visiteurs.

Plus de 1200 pièces étaient visibles et toutes méritaient une attention particulière. Attention dans la qualité et l'originalité des détails, dans la visualisation des techniques, dans l'amusement des spectacles, dans la manipulation des matériels et dans la construction d'objets bien identifiés.

Les grande familles étaient représentées : l'aérien avec les avions, planeurs, drones, hélicoptères, ... le naval et les très beaux bateaux montrant parfois une complexité surprenante ou avec la magie des moteurs vapeurs ou, toujours attirants, les sous-marins ... le roulant avait une zone où de superbes camions, voitures et un engin roulant FPV (activité au succès indéniable) prêtée par un mosellan accompagnant une partie de la Commission Nationale Sportive Modélisme CLAP venue également de la Lorraine ... Les maquettes animées ou non, méritaient un long arrêt devant elles, afin de découvrir toutes les facettes offertes par ces dernières les enfants et parfois grands enfants, n'est-ce pas madame le maire (qui s'est prêtée au jeu de la construction) ont apprécié de fabriquer, sous les conseils des 2 autres lorrains leur cerf-volant « Citron Bleu ». « Citrons », qu'ils ne pouvaient tester en raison de la météo ... Les commerçants étaient tous entrés dans le moule de la convivialité.

Les nouvelles technologies étaient à l'honneur : imprimantes 3D et résine. Scanners et découpe laser, ainsi que la découpe CNC. Mais on trouvait du traditionnel avec la présentation des ateliers enfants du CASC.

Ce salon n'aurait pas été parfait tant pour les visiteurs que pour toutes les forces vives, sans parler des subsistances. Dans le salon, les organisateurs étaient aux petits « oignons » pour tout le monde, mais il fallait voir au moment de la pause méridienne comme c'était parfait et copieux.

En résumé, tout le monde est reparti très content avec l'envie de vite retrouver le chemin d'Arc sur Argens pour le prochain salon. Merci à Patrick également membre de la CNS, à toute l'équipe, à la municipalité, aux sponsors qui ont permis au club de réussir ce 15ème anniversaire.

Didier JACQUELIN



14, 15 et 16 juin Rassemblement Planeur Vol de Pente à la Banne d'Ordanche (63)



Le Rassemblement Planeur Vol de Pente 2024 aura lieu à la Banne-d'Ordanche (63150) organisé par la CNS Sam-Clap Modélisme avec le soutien de l'UFOLEP 63 et du Club FFAM « Les Ailes Silencieuses » comme cela s'est déroulé lors des précédentes éditions. Cette rencontre qui devait avoir lieu le 9 juin a été reporté du vendredi 14 au dimanche 16 juin du fait que la première date correspond aux élections européennes. L'UFOLEP Puy-de-Dôme fournira des récompenses et des banderoles. Le club des Ailes Silencieuses accueille les modélistes dans son local situé au pied des pentes.

Participation :

- * Tous les modélistes licenciés Ufolep peuvent participer à cette rencontre. Les modélistes FFAM sont cordialement invités ainsi que les modélistes présents inscrits.
- * Les participants seront couverts par une assurance R.A.T. UFOLEP.
- * Le droit d'accès au site des Ailes Silencieuses est fixé à 8,00€ par pilote Adulte ou Jeune, il est valable une semaine.
- * Pour les participants qui le souhaitent, possibilité d'arriver le jeudi 13 et de repartir le lundi 17 juin.

Repas de midi :

- * L'accès au local du club est possible sur le site (du 15 au 18 juin), le repas pourra être tiré du sac.
- * Des restaurations rapides sont possibles auprès du restaurant Le Relais de la Toinette à Murat-Le-Quaire (04 73 81 10 68).

Hébergements :

Attention : Les hébergements sont libres et sous la responsabilité des participants (réservation et règlement). Des possibilités existent dans cette région très touristique (campings, hôtels, gîtes, ...).

Exemples de campings avec des bungalows :

- Camping « Le Panoramique » - 63150 Murat le Quaire – Tél : 04 73 81 18 79
<https://www.campingpanoramique.fr/fr,1,13255.html> info@campingpanoramique.fr
- Camping municipal « Les Couderts »- 63150 Murat le Quaire – Tél : 04 73 65 54 81
<http://camping-couderts.e-monsite.com/> campinglescouderts@orange.fr

Retour des fiches d'inscription : les dossiers et fiches d'inscription sont téléchargeables sur le site :

<http://samclap-ufolep.fr/index.php/actualites>

* La fiche d'inscription Rassemblement Vol de Pente avec le chèque de 8€ à l'ordre « Ailes Silencieuses » est à envoyer si possible avant le 10 juin 2024 à : Georges ROCHE Villa 13 du Petit Bois, 162 rue Privat 31660 BESSIÈRES

* copie obligatoire de la fiche par mail à : jipe.roche@neuf.fr